

MARNE  
SAINT JUST -  
SAUVAGE

Procès-verbal  
de l'assemblée délibérante municipale  
du 14 Mars 2008

Nota : Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations de l'assemblée. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au (sous-)préfet et l'autre reste disponible en mairie - au siège du groupement.

15  
15  
15  
10 Mars 2008

L'an deux mil huit, le **Vendredi 14 Mars**, à **20** heures **00**  
les membres l'assemblée délibérante de **SAINT JUST - SAUVAGE**  
proclamés élus - ~~désignés par les organes délibérants des collectivités membres~~ - à la suite du renouvellement général des  
conseillers municipaux de mars 2008 se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur  
convocation adressée par le Maire - ~~Président~~, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 -et L. 5211-8 à 10 du Code  
général des collectivités territoriales.

Tous les membres étaient présents (voir liste ci-après) à l'exception de<sup>(1)</sup> : /

La séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur James AUTRÉAU, Maire sortant** <sup>(2)</sup>, qui, après  
l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales ~~des délégués désignés~~  
~~par les assemblées délibérantes~~ - et les a déclaré installés dans leurs fonctions :

1	M. HEMBISE Philippe	29
2	M. DOYEN Claude	30
3	M. VIDET Jean - Paul	31
4	Mme GEORGET Annie	32
5	M. TONIUTTI Yves	33
6	M. DEFAUX Patrick	34
7	Mme PROTAT Sandrine	35
8	M. PETIT Christophe	36
9	M. AUTRÉAU James	37
10	M. GIBOULOT Gerard	38
11	M. PLUOT Christian	39
12	Mlle CORDIER Isabelle	40
13	Mme DUTRONQUAY Antoinette	41
14	Mme CHARLOIS Denise	42
15	Mme PASQUIER Sonia	43
16		44
17		45
18		46
19		47
20		48
21		49
22		50
23		51
24		52
25		53
26		54
27		55
28		

pour les groupements à compléter, le cas échéant

Monsieur Christian PLUOT, le plus âgé des membres présents, a ensuite pris la présidence.  
L'assemblée a désigné comme secrétaire Monsieur Jean-Paul VIDET

## Election du Maire - Président

Le président de séance, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 à L. 2122-10 -et L. 5211-2- du Code général des collectivités territoriales, a invité l'assemblée à procéder à l'élection du Maire - ~~du Maire~~, conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Chaque membre, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	① - Nombre de bulletins		15
② - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup>	-		1
	③ - Nombre de suffrages exprimés (① - ②) =		14
	Majorité absolue <sup>(4)</sup>		7
Ont obtenu :			
M Monsieur James AUTREAU <sup>(5)</sup>	dix	voix <sup>(6)</sup>	10
M Monsieur Gérard GIBOLLOT	quatre	voix	4
M _____		voix	
M _____		voix	

### Deuxième tour de scrutin <sup>(8)</sup>

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

	① - Nombre de bulletins		
② - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup>	-		
	③ - Nombre de suffrages exprimés (① - ②) =		
	Majorité absolue <sup>(4)</sup>		
Ont obtenu :			
M _____ <sup>(5)</sup>		voix <sup>(6)</sup>	
M _____		voix	
M _____		voix	
M _____		voix	

### Troisième tour de scrutin <sup>(9)</sup>

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

	① - Nombre de bulletins		
② - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup>	-		
	③ - Nombre de suffrages exprimés (① - ②) =		
Ont obtenu :			
M _____ <sup>(5)</sup>		voix <sup>(6)</sup>	
M _____		voix	
M _____		voix	
M _____		voix	

Le conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-2 - L'assemblée délibérante, en vertu de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales a décidé de fixer le nombre d'adjoint(s) - ~~de vice-président(s)~~ à **3** par le vote suivant :

10 voix pour 3 voix contre 2 abstentions

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire - ~~Président~~, et sous la présidence de celui-ci, à l'élection du premier adjoint - ~~vice-président et de membres (conformément aux statuts du groupement)~~.

## Election du premier adjoint - ~~vice-président~~

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

① - Nombre de bulletins 

15
0

  
② - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup> -

③ - Nombre de suffrages exprimés (① - ②) = 

15
----

Majorité absolue <sup>(4)</sup>

8
---

Ont obtenu :

M	<u>Monsieur Christian PLUOT</u> <sup>(5)</sup>	<u>onze</u>	voix <sup>(6)</sup>	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;">11</td></tr></table>	11
11					
M	<u>Monsieur Christophe PETIT</u>	<u>quatre</u>	voix	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;">4</td></tr></table>	4
4					
M	_____	_____	voix	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	
M	_____	_____	voix	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	

### Deuxième tour de scrutin <sup>(8)</sup>

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

① - Nombre de bulletins 


  
② - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup> -

③ - Nombre de suffrages exprimés (① - ②) = 

--

Majorité absolue <sup>(4)</sup>

--

Ont obtenu :

M	_____ <sup>(5)</sup>	_____	voix <sup>(6)</sup>	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	
M	_____	_____	voix	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	
M	_____	_____	voix	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	
M	_____	_____	voix	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	

### Troisième tour de scrutin <sup>(9)</sup>

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

① - Nombre de bulletins 


  
② - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup> -

③ - Nombre de suffrages exprimés (① - ②) = 

--

Ont obtenu :

M	_____ <sup>(5)</sup>	_____	voix <sup>(6)</sup>	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	
M	_____	_____	voix	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	
M	_____	_____	voix	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	
M	_____	_____	voix	<table border="1"><tr><td style="text-align: center;"> </td></tr></table>	

# Election du deuxième adjoint – vice-président

## Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

① - Nombre de bulletins 15  
 ② - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup> - 0

③ - Nombre de suffrages exprimés (① - ②) = 15

Majorité absolue <sup>(4)</sup> 8

Ont obtenu :

M	<u>Monsieur Jean-Paul VIDET</u> <sup>(5)</sup>	<u>neuf</u>	voix <sup>(6)</sup>	9
M	<u>Monsieur Gérard GIBULOT</u>	<u>trois</u>	voix	3
M	<u>Monsieur Christophe PETIT</u>	<u>trois</u>	voix	3
M	_____		voix	

## Deuxième tour de scrutin <sup>(8)</sup>

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

① - Nombre de bulletins   
 ② - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup> -

③ - Nombre de suffrages exprimés (① - ②) =

Majorité absolue <sup>(4)</sup>

Ont obtenu :

M	_____ <sup>(5)</sup>		voix <sup>(6)</sup>	
M	_____		voix	
M	_____		voix	
M	_____		voix	

## Troisième tour de scrutin <sup>(9)</sup>

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

① - Nombre de bulletins   
 ② - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup> -

③ - Nombre de suffrages exprimés (① - ②) =

Ont obtenu :

M	_____ <sup>(5)</sup>		voix <sup>(6)</sup>	
M	_____		voix	
M	_____		voix	
M	_____		voix	

# Election du troisième adjoint ~~- vice-président - membre du bureau~~

## Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	❶ - Nombre de bulletins	15
❷ - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup>	-	0
❸ - Nombre de suffrages exprimés (❶ - ❷)	=	15
Majorité absolue <sup>(4)</sup>		8

Ont obtenu :

Monsieur Philippe HEMBISE <sup>(5)</sup>	dix	voix <sup>(6)</sup>	10
Monsieur Gérard GIBULOT	cinq	voix	5
M		voix	
M		voix	

## Deuxième tour de scrutin <sup>(8)</sup>

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

	❶ - Nombre de bulletins	
❷ - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup>	-	
❸ - Nombre de suffrages exprimés (❶ - ❷)	=	
Majorité absolue <sup>(4)</sup>		

Ont obtenu :

M <sup>(5)</sup>		voix <sup>(6)</sup>	
M		voix	
M		voix	
M		voix	

## Troisième tour de scrutin <sup>(9)</sup>

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

	❶ - Nombre de bulletins	
❷ - Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 et L 66 du code électoral) <sup>(3)</sup>	-	
❸ - Nombre de suffrages exprimés (❶ - ❷)	=	

Ont obtenu :

M <sup>(5)</sup>		voix <sup>(6)</sup>	
M		voix	
M		voix	
M		voix	

Observations et réclamations éventuelles présentées au cours de la séance

Signature des membres présents <sup>(10)</sup>

Le doyen d'âge,



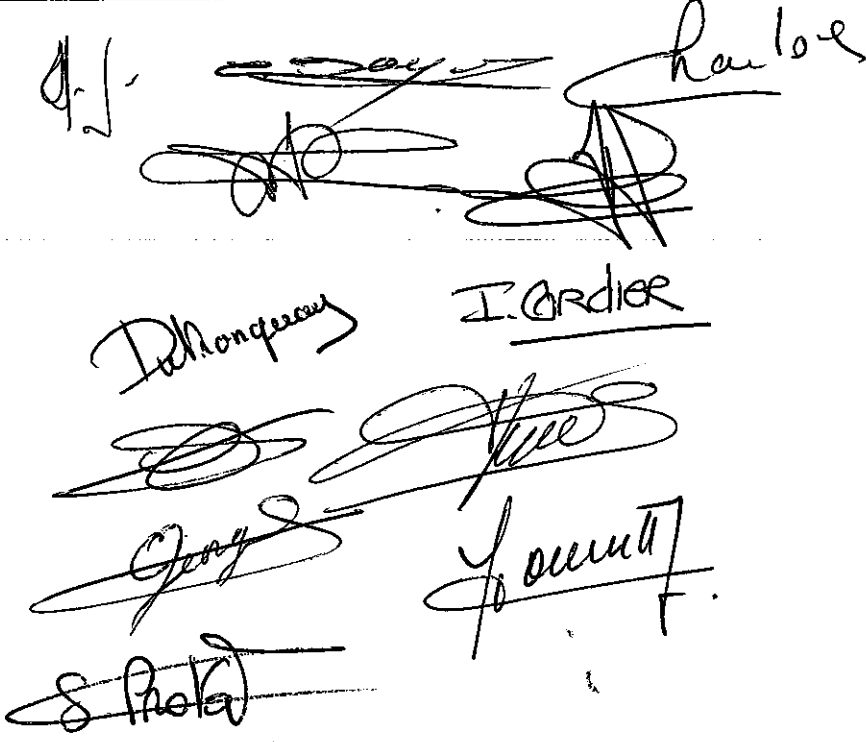
Le secrétaire de séance,



Le Maire - Le Président,



Les membres de l'assemblée délibérante,

  
The section contains several handwritten signatures, some of which are crossed out with a horizontal line. Legible names include 'Duhonqueux', 'I. Gardier', 'Goy', 'Y. Guitt', and 'S. Prota'. There are also some illegible scribbles and a signature that appears to be 'Rau' or similar.